

Comprendre l'AR du 17/10/2021 modifiant le livre IX, titre 2 relatif aux équipements de protection individuelle du Code du bien-être au travail (MB 4/11/2021)

Peter Dilles, attaché

Lieve Ponnet, conseiller-général



Objectifs des adaptations

- Transposition de la directive 2019/1832 de la Commission du 24 octobre 2019
- Adaptation des annexes à la directive 89/656/CEE du 30/11/1989 prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de protection individuelle :
Adaptation au progrès de la technique
- Clarification d'une obligation spécifique de l'employeur



Obligation de l'employeur

- Articles IX.2-17 et IX.2-20 du code
- utiliser **la bonne procédure**
- Afin d'**éviter** autant que possible **l'exposition** aux risques
- Dans **toutes les phases** :
 - de l'utilisation
 - d'entretien
 - de nettoyage
 - de désinfection
 - de réparation



Objectifs des annexes de la directive

- **Faciliter le choix** d'EPI
- **adaptés** aux risques, activités et secteurs
- Assurer la cohérence des règles relatives à l'utilisation des EPI avec le **Règlement** 2016/425 du 9/3/2016 (mise sur le marché des EPI)
 - Classification des risques
 - Terminologie
 - Types d'EPI
- **Utiliser uniquement des EPI lorsque des mesures de protection organisationnelles, techniques et collectives ne sont pas possibles !**



Structure des annexes

Annexe directive	Nature dispositions: indicative	Annexe code
I	Schéma pour l'analyse des risques et les EPI à utiliser	IX.2.1
II	Liste des EPI et risques contre lesquelles ils donnent une protection	IX.2.3
III	Liste des risques et des EPI à utiliser éventuellement	IX.2.2



Annexe IX.2.1 schéma des parties du corps à protéger et des risques

- Parties du corps
 - Énumération complète
 - Plus de distinction entre les membres supérieurs et inférieurs et des divers



Annexe IX.2.1 schéma des parties du corps à protéger et des risques

- Risques
 - physique mécanique:
 - Comme dans le texte antérieur mais complété par
 - Compression statique de parties du corps
 - Enchevêtrement et coincement
 - Physique électricité:
 - Chocs électriques
 - Électricité statique



Annexe IX.2.1 schéma des parties du corps à protéger et des risques

- Risques

- Risques chimiques

Les substances solides et liquides sont reprises dans la catégorie aérosols au lieu de poussières, fibres, fumées, brumes

- Risques biologiques

- Classification selon la forme de l'agent :

Aérosol, liquide, matière, personne, animal

- Au lieu de la classification des espèces

Bactérie, virus, champignon



Annexe IX.2.1 schéma des parties du corps à protéger et des risques

- Autres risques
 - Noyade
 - Manque d'oxygène
 - Manque de visibilité



Annexe IX.2.3

Liste des EPI et risques contre lesquels ils protègent

- Protection
 - De la tête
 - De l'ouïe
 - Des yeux et du visage
 - Du système respiratoire
 - Des mains et des bras
 - Des pieds et des jambes
 - De la peau, des produits dermatologiques inclus
 - Du corps



Annexe IX.2.2 Liste des activités pour lesquelles des EPI peuvent être nécessaires

- Structure de l'annexe:
 - Par catégorie de risque
 - par catégorie: par exemple *physique*
 - par sous-catégorie: par exemple *physique - mécanique*
 - Nature du risque
 - Partie du corps affecté et type d'EPI
 - Exemples d'activités
 - Exemples d'industries et de secteurs
- Quelques compléments issus de la législation belge



physique - mécanique

- **Impact causé par des objets tombant ou éjectés**
 - Protection de la tête, des yeux et des pieds
 - Ex. Travaux forestiers, utilisation de tronçonneuse à chaîne
 - Ex. Industrie forestière



physique - mécanique

- **glissade**

- Chaussures antidérapantes
- Ex. travaux sur surfaces glissantes ou en environnements humides
- Ex. Construction, nettoyage, pêche

- **Chutes de hauteur**

- EPI conçus pour prévenir ou arrêter les chutes **d'une hauteur supérieure à 2 mètres**
- Ex. Travaux sur échaffaudage ou sur toiture
- Ex. Construction (navale)



physique – mécanique

- **vibrations**

- Gants de protection contre les risques mécaniques
- Ex. Travaux avec outils guidés à la main
- Ex. Industrie manufacturière

- **Enchevêtrement et coincement**

- Vêtements de protection et casque
- Être pris par les vêtements/cheveux dans les pièces de la machine
- Ex. Construction de machines



physique – mécanique

- **Compression statique de parties du corps**
 - Genouillères
 - Ex. Mise en place de pavés sur le sol
 - Ex. construction
 - Chaussures avec coquille en acier
 - Ex. Démolition, manutention de charges
 - Ex. construction, transport et stockage



physique – mécanique

- **projections, abrasion, perforation, coupures**
 - Protection des yeux
 - Ex. Travaux de ponçage et de découpage
 - Ex. Industries de travail du métal et du bois
 - Gants, pantalons et chaussures résistantes à la pénétration, produits dermatologiques
 - Ex. Travaux forestiers
 - Ex. exposition potentielle aux morsures et piqûres
 - Protection des bras
 - Ex. Travaux de désossement et de découpage
 - Ex. Industrie agro- alimentaire



physique - bruit

- Protections auditives
 - Ex. Travaux impliquant l'usage d'engins à air comprimé
 - Ex. Industrie métallurgique, construction



Physique - thermique

- **chaleur**

- Tête, visage et pieds
 - cagoules de protection contre la chaleur et/ou les flammes
 - Chaussures de protection contre la chaleur et/ou les flammes
 - Ex. Travaux avec ou à proximité de masses en fusion
- Protection du tronc, des jambes, des pieds, des mains, des avant-bras
 - Ex. Soudage et forgeage
- Vêtements de protection contre la chaleur et/ou les flammes
 - Ex. Manipulation de masses chaudes
- Secteur: Ex. Industrie sidérurgique et métallurgique



Physique - thermique

- **Froid ou précipitations**

Casquettes, gants, chaussures et vêtements de protection contre le froid

- Ex. Travaux en chambres frigorifiques
- Ex. Travaux en plein air par temps froid ou précipitations
- Secteurs: Ex. Construction, Industrie agro- alimentaire, secteur de l'agriculture et de la pêche



Physique - électrique

- **Chocs électriques (contact direct ou indirect)**

Tête, mains, pieds, corps entier (isolants)

- Ex. Travaux des installations électriques
- Secteurs: Ex. Production d'énergie, maintenance d'installations industrielles

- **Électricité statique**

gants, chaussures et vêtements antistatiques

- Ex. Travaux à proximité d'éléments hautement chargés tels que les bandes transporteuses
- Ex. Industrie manufacturière, usine d'emballage



Physique – rayonnement non ionisant (aussi lumière du soleil)

- Casquettes, produits dermatologiques
 - Ex. Travaux en plein air
 - Ex. Agriculture, construction
- yeux (écrans faciaux) et mains
 - Ex. Soudage et découpage au chalumeau
 - Ex. Industrie sidérurgique et manufacturière



Physique – rayonnement ionisant

- Protection des yeux et des mains, vêtements de protection et appareil respiratoire
 - Ex. Préparation et traitement de substances radioactives naturelles ou artificielles et de tous les produits qui en contiennent
 - Ex. Production d'énergie
- Protection du tronc par un tablier de protection contre les rayons X, protection de la glande thyroïde et les gonades
 - Ex. Activités dans des installations utilisant des rayons X
 - Ex. Soins de santé, laboratoires
- protection contre, par exemple, le développement de tumeurs du cerveau
 - Ex. Postes de travail et installations actifs dans le domaine du diagnostic médical radiologique
 - Radiologie interventionnelle, laboratoires



Agents chimiques

- Comprend les agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et les nanomatériaux.
- La protection s'applique à tous les travaux impliquant une exposition à ces agents
 - = Formulation générale



Agents chimiques

- **Aérosols solides (poussières, fibres)**
 - Ex. Travaux d'entretien, de transformation, et de rénovation
 - Ex. Construction
- **Aérosols liquides (brumes, brouillards)**
 - Ex. Traitement et nettoyage de surfaces
 - Ex. Industrie métallurgique et manufacturière, secteur automobile

Types d'EPI:

- Protection respiratoire
- Gants de protection et crèmes-barrières
- Écrans faciaux
- Vêtements de protection
- Coiffures de protection



Agents chimiques

- **Liquides:**

- Gants
- manchons
- bottes
- Vêtements de protection
- Protection de la tête lors du travail dans des égouts ou des puits
 - Ex. Manipulation de produits acides et alcalins, de désinfectants et de détergents corrosifs
 - Ex. Nettoyage, industrie automobile



Agents chimiques

- **Gaz et vapeurs:**

- Protection respiratoire
- Gants de protection
- Vêtements de protection et produits dermatologiques
 - Ex. Traitement et nettoyage de surfaces
 - Ex. Industrie métallurgique et manufacturière, secteur automobile, secteur (pétro)chimique
- Écrans faciaux
 - Ex. Peinture au pistolet, travail du bois
 - Ex. Industrie manufacturière, secteur automobile
- Casques
 - Ex. Travaux dans des égouts, caves, puits où se trouvent des déchets.
 - Ex. Installation de traitement de déchets



Agents biologiques

- **Liquides: contact (in)direct**
- **Matériaux, personnes, animaux: contact (in)direct**
 - Gants
 - Écrans faciaux
 - Produits dermatologiques
 - Vêtements de protection
 - Protection de la tête lors du travail dans des égouts ou des puits
 - Ex. Travaux impliquant un contact avec des fluides corporels et des tissus d'origine humaine ou animales
 - Ex. Soins de santé, cliniques vétérinaires, laboratoires, traitements des déchets, secteur funéraire



Agents biologiques

- **Aérosols**
 - Idem que les liquides et matériaux
 - Complété par la protection respiratoire
 - Les mêmes activités et secteurs que celles visées par les liquides et matériaux
- **Éclaboussures, pulvérisations, jets**
 - Gants, manchons, surbottes et guêtres
 - Vêtements de protection
 - Les mêmes activités que celles visées par les liquides et matériaux
 - Ex. Station d'épuration



Autres risques

- **Manque de visibilité**
 - EPI conçus pour signaler visuellement la présence de l'utilisateur
 - Ex. Travaux sur ou aux abords de la voie publique, voies ferrés, personnel au sol des aéroports, conduite de moyens de transport
 - Construction, transport, services d'urgence, collecte des ordures
- **Inhalation de poussières ne contenant pas d'agents chimiques dangereux**
 - Masque antipoussière
 - Ex. Travaux impliquant une exposition potentielle aux poussières
 - Ex. Secteur du nettoyage



Autres risques

- **Manque d'oxygène**

- Appareils de protection respiratoire isolants
 - Ex. Travaux dans des espaces confinés, réservoirs, conteneurs, puits
 - Ex. Industrie (pétro)chimique
- Appareils et dispositifs respiratoires conçus pour la plongée
 - Ex. Travaux sous-marins
 - Ex. Génie civile



Autres risques

- **Humidité et liquides**

- Vêtements de protection, tabliers, casques

- Ex. traitement de liquides susceptibles de détremper l'avant du corps par exemple par projection
- Ex. secteur (pétro)chimique, nettoyage

- Chaussures de protection

- Travaux pouvant conduire à avoir les pieds mouillés
- Ex. lavoirs, cours d'eau, étangs



Autres risques

- **Noyade**

- Gilet de sauvetage

- Activités à proximité de l'eau, à bord d'un avion
- Pêche, ports, construction navale, industrie aéronautique



**Fin de la
présentation**



**Merci pour
votre attention**

